



**PREFECTURE
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°2026-104

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2026

Sommaire

.Préfecture du Val-d'Oise / Direction de la citoyenneté et de la légalité

95-2026-06-12-00006 - Arrêté n°A26-080 du 12 juin 2026 nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des Écoles de Menucourt (1 page)	Page 3
95-2026-06-12-00005 - Arrêté n°A26-081 du 12 juin 2026 nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des Écoles de Genainville (1 page)	Page 4
95-2026-06-12-00004 - Arrêté n°A26-082 du 12 juin 2026 nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des Écoles de Champagne-sur-Oise (1 page)	Page 5
95-2026-06-12-00003 - Arrêté n°A26-083 du 12 juin 2026 nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des Écoles d'Aincourt (1 page)	Page 6



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Arrêté n°A26 - 080

Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles
de la commune de Menucourt

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L. 212-10 à L. 212-12 et R. 212-26 ;

Vu l'article 15 de la loi du 10 avril 1867 sur l'enseignement primaire ;

Vu la loi du 12 juin 1942 relative au contrôle des opérations financières des caisses des écoles publiques et privées modifiée par le décret n°59-1088 du 18 septembre 1959 ;

Vu le décret n°60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux caisses des écoles modifié ;

ARRÊTE

Article 1 : est désignée en qualité de représentant de l'administration au sein du comité de la caisse des écoles de la commune de Menucourt, jusqu'aux prochaines élections municipales et communautaires, Monsieur BINSINGER Olivier, née le 1^{er} août 1965 à Lunéville, domicilié 24, rue des Aubépines à Menucourt.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture et la maire de Menucourt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département, consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Cergy, le 12 juin 2026

Le préfet,
Pour le préfet, La secrétaire générale,

Hélène GIRARDOT

Signé



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Arrêté n°A26 - 081

Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles
de la commune de Genainville

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L212-10 à L212-12 et R212-26 ;

Vu l'article 15 de la loi du 10 avril 1867 sur l'enseignement primaire ;

Vu la loi du 12 juin 1942 relative au contrôle des opérations financières des caisses des écoles publiques et privées modifiée par le décret n°59-1088 du 18 septembre 1959 ;

Vu le décret n°60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux caisses des écoles modifié ;

ARRÊTE

Article 1 : est désignée en qualité de représentante de l'administration au sein du comité de la caisse des écoles de la commune de Genainville, jusqu'aux prochaines élections municipales et communautaires, Madame Nathalie LECLERC née PLISSON, née le 21 octobre 1967 à Chatellerault, domiciliée 2 rue des Charmilles à Genainville.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture et le maire de Genainville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département, consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Cergy, le 12 juin 2026

Le préfet,
Pour le préfet, La secrétaire générale,

Hélène GIRARDOT

Signé



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Arrêté n°A26 - 082

Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles
de la commune de Champagne-sur-Oise

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L. 212-10 à L. 212-12 et R. 212-26 ;

Vu l'article 15 de la loi du 10 avril 1867 sur l'enseignement primaire ;

Vu la loi du 12 juin 1942 relative au contrôle des opérations financières des caisses des écoles publiques
et privées modifiée par le décret n°59-1088 du 18 septembre 1959 ;

Vu le décret n°60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux caisses des écoles modifié ;

ARRÊTE

Article 1 : est désignée en qualité de représentante de l'administration au sein du comité de la caisse
des écoles de la commune de Champagne-sur-Oise, jusqu'aux prochaines élections municipales et
communautaires, Madame Sophie LEVASSEUR née MAILLON, née le 20 avril 1969 à Canteleu,
domiciliée 61, bis rue Jules Picard à Champagne-sur-Oise.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture et le maire de Champagne-sur-Oise, sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et publié
au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département, consultable sur le site
internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Cergy, le 12 juin 2026

Le préfet,
Pour le préfet, La secrétaire générale,

Hélène GIRARDOT

Signé



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Arrêté n°A26 - 083

Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles
de la commune d'Aincourt

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L. 212-10 à L. 212-12 et R. 212-26 ;

Vu l'article 15 de la loi du 10 avril 1867 sur l'enseignement primaire ;

Vu la loi du 12 juin 1942 relative au contrôle des opérations financières des caisses des écoles publiques et privées modifiée par le décret n°59-1088 du 18 septembre 1959 ;

Vu le décret n°60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux caisses des écoles modifié ;

ARRÊTE

Article 1 : est désignée en qualité de représentante de l'administration au sein du comité de la caisse des écoles de la commune d'Aincourt, jusqu'aux prochaines élections municipales et communautaires, Madame Aurélie COEURET née MUTOT, née le 20 Juillet 1986 à Pontoise, domiciliée 40 rue Boulangère à Aincourt.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture et le maire d'Aincourt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département, consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Cergy, le 12 juin 2026

Le préfet,
Pour le préfet, La secrétaire générale,

Hélène GIRARDOT

Signé

Internet des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.pref.gouv.fr>
5, Avenue Bernard Hirsch – CS 20105 – 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 01 34.20.95.95 – Fax : 01.77.63.60.04